

Stratégie d'investissement responsable

Introduction

Axiom Infrastructure est un gestionnaire de fonds indépendant qui se consacre à l'investissement dans des actifs d'infrastructures essentielles dans les secteurs de l'énergie et des utilités publiques, des services sociaux et des transports, dirigé par une équipe possédant une expertise sectorielle solide. Fondée en 2009, la firme compte des bureaux à Montréal, Toronto, Vancouver, New York et Londres et compte plus de 115 professionnels de l'investissement et employés de soutien. Concentrée jusqu'à récemment sur le marché nord-américain, Axiom a élargi son offre de fonds géographiques à l'Europe. Axiom Infrastructure se concentre sur les actifs du marché intermédiaire, à la fois dans les projets en exploitation et dans le développement de projets à un stade avancé. Axiom Infrastructure recherche des actifs soutenus par une forte demande du marché, dans le cadre d'un contrat à long terme avec des contreparties solvables, au sein de structures basées sur des concessions ou protégés dans un cadre réglementé établi. Axiom Infrastructure investit principalement dans des situations de contrôle majoritaire ou conjoint.

En tant que gestionnaire de fonds avec une stratégie d'investissement « buy-and-hold », Axiom considère l'investissement responsable comme synonyme d'investissement durable. Nous croyons que les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) constituent des éléments fondamentaux de toute stratégie d'investissement durable et que les bonnes pratiques ESG amélioreront le profil de risque de notre portefeuille tout en contribuant à des rendements durables. Il s'agit d'un élément fondamental de notre philosophie de placement depuis la création des fonds, et c'est la raison pour laquelle nous avons inclus les Principes d'investissement responsable en annexe à notre convention contractuelle de société en commandite dans tous les fonds que nous gérons.

Cette stratégie d'investissement responsable s'appuie sur la politique ESG d'Axiom Infrastructure et détaille la façon dont les principes d'investissement responsable guident notre processus de revue diligente, nos pratiques de gestion d'actifs, notre engagement avec les parties prenantes et l'ensemble de nos opérations.

Responsabilité et gouvernance

Le conseil d'administration et les cadres supérieurs ont la responsabilité ultime de toutes les questions d'investissement responsable et ESG. Le président et chef de la direction, Pierre Anctil, le président et chef des opérations, Stéphane Mailhot, et la chef de l'Investissement responsable, Suzanne Leblanc, assument la responsabilité de cette stratégie d'investissement responsable. En tant que responsable de toutes les initiatives d'investissement responsable, le comité d'investissement responsable l'examinera et y proposera des modifications périodiquement.

L'imputabilité en matière d'investissement responsable s'étend à tous les membres de l'équipe d'Axiom au-delà de l'équipe d'investissement responsable. Dans le cadre du processus de gouvernance et de gestion, l'accent est mis sur la circulation de l'information au sein et entre les divers bureaux et départements. Cette approche unifie le processus de gouvernance d'Axiom afin de garantir l'application de la stratégie d'investissement responsable et des pratiques connexes, ainsi que le maintien de l'agilité de l'entreprise. Cette structure des pratiques de gouvernance d'Axiom permet une collaboration accrue, en apportant des perspectives diverses à la prise de décision et en favorisant les synergies entre les comités.

De plus, tous les employés sont responsables de la prise en compte des questions ESG telles qu'elles s'appliquent à chacun de leurs postes. Ceci est renforcé par l'inclusion de critères ESG dans les objectifs de performance de l'entreprise au sein de la structure de bonus de tous les employés.

Sélection et revue diligente

Les questions ESG, et notamment les facteurs de durabilité, sont prises en compte dans le processus de revue diligente pour tous les investissements que nous réalisons. Axiom s'appuie sur sa propre grille d'évaluation ESG adaptée à ses secteurs d'investissement, structurée autour de thématiques spécifiques jugées matérielles. Celle-ci est utilisée pour effectuer une revue diligente appropriée et pour préparer la section traitant des questions ESG, y compris les considérations liées au changement climatique, dans tous les documents présentés au comité d'investissement. Dans le

cadre du processus de revue diligente, Axium procède à une analyse des parties prenantes et à un engagement avec les parties concernées afin d'acquérir une compréhension de l'acquisition potentielle. Conformément aux directives et restrictions du Fonds en matière d'investissement, Axium exclut les projets jugés nuisibles à l'environnement. Présentement, cela signifie exclure les investissements dans les centrales au charbon, les pipelines et les sables bitumineux.

Il est aussi important de noter que, dans le passé, les investissements d'Axium dans des projets énergétiques utilisant le gaz naturel ne se sont faits que dans des endroits où ces installations ont contribué à réduire l'intensité des émissions de gaz à effet de serre (GES) par MWh. En tant que source d'approvisionnement stable et fiable, les centrales électriques au gaz naturel ont participé, dans ces régions, à la transition vers un secteur énergétique sobre en carbone. Depuis 2024, Axium n'a pas l'intention d'investir dans de nouvelles installations de production de gaz naturel, sauf dans les situations où un projet de service d'utilité publique serait en partie alimenté par du gaz naturel, auquel cas nous aurions un plan de décarbonation en place au moment de l'acquisition.

En parallèle, des limites ont été fixées pour réduire l'exposition des fonds sous gestion aux installations de production d'électricité au gaz naturel. Lorsqu'elle a été annoncée en 2020, la limite était à un maximum de 20 % de la valeur liquidative du portefeuille pour chaque fonds de pays, passant à 15 % d'ici 2025, puis à 10 % d'ici 2030. Au 31 décembre 2024, les installations de production au gaz représentaient 10,5 % des fonds AIUS LP (Fonds de pays US) et 8,5 % des fonds AIC II LP, en deçà des limites actuelles. Notre fonds européen, créé en décembre 2022, exclut complètement les investissements dans ce secteur.

Axium Infrastructure estime que la nature même de ses investissements dans les infrastructures a le potentiel d'apporter une contribution positive aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Axium inclut un examen des contributions potentielles de chaque opportunité que nous analysons vers les ODD au cours de son processus de revue diligente.

Les fonds gérés par Axium sont alignés sur l'article 8 du règlement de l'Union européenne sur la publication d'informations en matière de finance durable, qui fait référence aux produits financiers qui favorisent les caractéristiques environnementales et sociales.

L'accent mis par Axium sur les énergies renouvelables depuis le lancement de son premier fonds en 2009 s'est avéré être une excellente stratégie qui soutient l'article 8, les solutions climatiques et la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. L'alignement de notre portefeuille sur la taxonomie de l'UE est évalué périodiquement, dans le but de maintenir ou d'améliorer l'alignement global.

Opportunité d'efficacité énergétique dans les projets de construction

Les fonds gérés par Axium investissent dans une combinaison d'actifs d'infrastructure opérationnels et de développement de projets à un stade avancé. Pour les projets de construction et de réaménagement, nous visons à respecter les normes environnementales régionales et à poursuivre des initiatives d'efficacité énergétique. Dans le secteur social, Axium investit principalement dans la construction et le réaménagement d'établissements de soins de longue durée, ainsi que dans la construction de logements sur les campus universitaires. Dans ces cas, la stratégie d'Axium vise à comprendre l'efficacité énergétique et les autres considérations environnementales du projet et évaluera des opportunités pour améliorer la performance.

Gestion et surveillance des actifs

La surveillance ESG est effectuée tout au long du cycle de vie des actifs en portefeuille. Les améliorations, les ajustements et les programmes identifiés lors de la diligence raisonnable sont mis en œuvre, gérés et suivis. Axium croit que son approche de la gestion d'actifs est fondamentale pour la gestion des questions ESG et climatiques. Cette stratégie s'appuie sur l'expertise technique, opérationnelle et de gestion d'actifs de l'équipe. Des communications régulières avec les opérateurs sur site permet d'énoncer nos valeurs, de faire des recommandations et de s'informer des activités et des

enjeux. Les résultats font l'objet d'un suivi régulier grâce à un engagement continu entre les membres de l'équipe de gestion d'actifs et d'investissement responsable d'Axiom et les partenaires d'exploitation sur place.

Un tableau ESG, basé sur la grille ESG utilisée lors de la revue diligente, est utilisé pour saisir les risques et/ou les opportunités. De plus, un examen annuel des risques est effectué pour tous les actifs sous gestion du portefeuille. Le président du Comité de revue des risques (ROC) rencontre les équipes de transactions, les gestionnaires d'actifs, certains membres du ROC et l'équipe d'investissement responsable pour évaluer l'évolution des risques et des opportunités depuis leur acquisition. Cette mission vise à s'appuyer sur le processus de revue diligente établi pour encadrer l'évaluation des risques et des opportunités après l'acquisition.

La surveillance des principes de l'investissement responsable se fait en collaborant avec nos partenaires d'exploitation et nos co-investisseurs, en effectuant des évaluations des risques, en recueillant des données et en produisant des rapports. Nous évaluons la durabilité de nos investissements à l'aide de cadres, de normes et de points de référence crédibles, pertinents et reconnus. Nous mesurons, surveillons et rapportons ces indicateurs de manière transparente. Le programme continu de collecte de données ESG d'Axiom répond aux exigences de déclaration obligatoires et volontaires des cadres de divulgation, notamment SFDR, TCFD, PCAF, GRESB et PRI. Les indicateurs comprennent le calcul et le suivi des émissions de GES de notre portefeuille, conformément à l'ambition d'Axiom d'atteindre zéro émission nette d'ici 2050.

Approche partenariale

Axiom s'engage à favoriser et à maintenir des partenariats de qualité. L'établissement et l'entretien de relations positives à long terme sont profondément ancrés dans la culture de notre organisation et constituent un élément central de notre philosophie d'investissement. À ce titre, Axiom recherchera des groupes et des partenaires qui partagent nos valeurs, qui sont hautement qualifiés dans leur domaine et qui ont fait leurs preuves en matière de réussite et qui adhèrent aux normes élevées d'intégrité et de professionnalisme, soutenu par leur pratiques et politiques.

Nous aspirons également à établir des relations durables et respectueuses avec les différentes parties prenantes où nous investissons. Pour ce faire, nous respectons les exigences liées à nos permis et certificats. Il peut s'agir de surveiller la faune, de faire le suivi des résultats positifs des mesures d'atténuation ou d'établir des partenariats avec les communautés autochtones. En d'autres termes, nous nous efforçons d'avoir une présence dans les communautés où nous investissons, d'être respectueux de l'environnement et d'être un bon voisin.

Nous promouvons les principes de l'investissement responsable auprès de nos partenaires et des sociétés dans lesquelles nous investissons et visons à améliorer et à renforcer nos impacts positifs tout en atténuant les impacts négatifs.

Promouvoir des pratiques de travail saines

La santé, le bien-être et la sécurité des membres de notre équipe et des travailleurs impliqués dans nos projets sont un objectif primordial. Nous prêtons attention à l'environnement, à la santé, à la sécurité et aux pratiques de travail des partenaires, des entrepreneurs, des fournisseurs, des opérateurs et des prestataires de services de maintenance. Prenant compte de son engagement envers la protection des droits de la personne, Axiom cherche à s'aligner avec des partenaires qui offrent un milieu de travail équitable. Tel que spécifié dans notre Charte de développement durable, Axiom n'investira pas dans des projets dont la direction ne démontre pas des relations de travail solides et saines. Nous pouvons effectuer des visites de sites et des audits, soit par nos équipes et/ou par des experts et conseillers externes. Plus précisément, aucun investissement ne sera fait dans des projets où les droits des membres du syndicat ou les conventions collectives sont touchés négativement.

Axiom reconnaît la valeur d'une main-d'œuvre diversifiée et qualifiée et s'engage à créer et à maintenir une culture d'entreprise inclusive et collaborative où la diversité et l'inclusion sont les bienvenues et apportent des perspectives diverses aux questions opérationnelles quotidiennes.

Axiom dispose d'une Politique d'entrepreneur responsable, conçue pour guider, d'une manière compatible avec la responsabilité fiduciaire et la prudence du Fonds envers les commanditaires dans la gestion des investissements de son Fonds, la sélection d'entrepreneurs indépendants qui fournissent des services de construction, de réparation, d'entretien et d'exploitation d'infrastructures aux actifs et aux entreprises dans lesquels Axiom investit. La Politique vise à s'assurer que le processus de sélection des entrepreneurs comprend, entre autres, une analyse de leur capacité à fournir des

services fiables et de haute qualité, de leur conformité aux lois applicables et du versement d'une rémunération et d'avantages équitables aux employés, ainsi que de leur expérience, de leur réputation, de leur fiabilité et de leur capacité à fournir des services avantageux, augmentant ainsi la valeur des investissements du Fonds.

Conclusion: L'investissement responsable, un processus en constante évolution

Nous nous engageons à améliorer continuellement nos pratiques d'investissement responsable. Axium communiquera régulièrement avec des experts en la matière pour l'aider dans ses divers secteurs d'activité, obtenir des services d'assurance qualité et maintenir un bon niveau de connaissances; le tout contribue à nous aider à créer de la valeur pour nos commanditaires.